**Modèle de délibération**

**fixant la composition du comité social territorial**

**ou du comité social territorial commun**

**Objet : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial (CST) (ou comité social territorial commun) et décision de recueil de l’avis des représentants de la collectivité ou de l’établissement (ou pour CST commun : des collectivités et établissements).**

Le …………… *(date) (au moins 6 mois avant la date du scrutin),* à …………… *(heure)*, en …………………………………………. *(lieu)* se sont réunis les membres du (nom de l’assemblée délibérante), sous la présidence de …………………………………….,

Étaient présents : ,

Étaient absent*(s)* excusé*(s)* : ,

Le secrétariat a été assuré par :  ,

Le Maire (ou Président) rappelle à l’assemblée qu’il a été créé un Comité social territorial (ou Comité social territorial commun) compétent à l’égard des agents de….............(ou des collectivités………les mentionner) et placé auprès de………..(en cas de Comité social territorial commun).

Il rappelle qu’en application de l’article 30 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, l’organe délibérant de la collectivité doit fixer le nombre de représentants du personnel après consultation des organisations syndicales,

**Le *(nom de l’assemblée délibérante*),**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et suivant,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le ………..2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l’effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de ………agents

**Après en avoir délibéré, décide** :

* **de fixer** **le nombre de représentants titulaires du personnel à** …………… et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

**(au choix concernant l’institution ou non du paritarisme)**

* **d’appliquer le paritarisme numérique** en fixant un nombre de représentants de la collectivité (ou de l’établissement ou des collectivités et établissements pour un comité social territorial commun) **égal** à celui des représentants titulaires du personnel.

**Ce nombre est donc fixé à …….. pour les représentants titulaires de la collectivité** (ou de l’établissement ou des collectivités et établissements pour un comité social territorial commun) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

**OU BIEN :**

* **de ne pas appliquer le paritarisme numérique** en fixant un nombre de représentants de la collectivité (ou de l’établissement ou des collectivités et établissements pour un comité social territorial commun)inférieur à celui des représentants titulaires du personnel.

**Dans ce cas, ce nombre est fixé à …….. pour les représentants titulaires de la collectivité** (ou de l’établissement ou des collectivités et établissements pour un comité social territorial commun) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

**(au choix concernant le recueil ou non de l’avis des représentants de la collectivité)**

* **le recueil** par le comité social territorial, de l’avis des représentants de la collectivité (ou de l’établissement ou des collectivités et établissements pour un CST commun). Dans ce cas, l’avis du CST résultera de l’avis du collège des représentants du personnel et de l’avis du collège des représentants de la collectivité.

**OU BIEN :**

* **le non recueil**, par le comité social territorial de l’avis des représentants de la collectivité (ou de l’établissement ou des collectivités et établissements pour un CST commun). Dans ce cas, l’avis du CST sera constitué du seul avis du collège des représentants du personnel.

La présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

**Décision adoptée** : à l’unanimité des membres présents

 ou

 à .................. voix pour

 à .................. voix contre

 à .................. abstention*(s)*

 Fait à …………………, le …………………

 Le Maire (ou Président)

- Transmis à M. le Préfet le :

- Publié le